

Art. 48 Droit de récolter des signatures

Pas d'opposition, adopté

Le président. Nous sommes ensuite en présence d'un amendement.

Art. 48 Amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants), M. Ludwig Muller (UDC), M^{me} Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]'avance), M^{me} Marie-Thérèse Engelberts (MCG), M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture):

Le droit d'utiliser le domaine public gratuitement afin de récolter des signatures pour des initiatives ou des demandes de référendum est garanti.

Par 35 oui, 23 non, 14 abstentions, l'amendement des groupes Libéraux & Indépendants, UDC, PDC, G[e]'avance, MCG, Radical-Ouverture est accepté.

Le président. Nous allons voter l'article dans son ensemble. M. Gauthier, nous sommes en procédure de vote. Merci de rester calme et zen.

Mis aux voix, l'art. 48 tel qu'amendé Droit de récolter des signatures

Le droit d'utiliser le domaine public gratuitement afin de récolter des signatures pour des initiatives ou des demandes de référendum est garanti.

est adopté par 52 oui, 2 non, 18 abstentions.

Le président. Nous «attaquons» le célèbre article 49 Titularité et je passe la parole à M. Alfred Manuel.

M. Alfred Manuel. Merci, Monsieur le président. Juste pour introduire les amendements que nous avons déposés à propos de cet article. Cet article est structuré pour commencer avec les questions des droits politiques des étrangers au niveau cantonal et ensuite au niveau communal. Allons-y dans l'ordre. Au niveau cantonal, nous avons déposé un premier amendement qui vise à octroyer des droits politiques complets aux étrangers qui sont durablement établis. Je vous le lis: «Sont titulaires des droit politiques sur le plan cantonal les personnes de nationalité étrangère âgées de dix-huit ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins.» Ce serait un alinéa 1 bis. Nous avons un deuxième alinéa qui traite uniquement du droit d'élire, de voter et de signer au niveau cantonal. Je vous le lis: «Sont titulaires du droit d'élire, de voter et de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan cantonal des personnes de nationalité étrangère âgées de dix-huit ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins.» Le troisième



amendement que nous avons déposé concerne le droit des étrangers au niveau communal. Il propose d'accorder les droits politiques complets à ces personnes. Je vous en donne la lecture, qui est la même qu'un amendement qui a été déposé par l'AVIVO: «Sont titulaires des droits politiques sur le plan communal les personnes âgées de dix-huit ans révolus domiciliées dans la commune qui sont de nationalité suisse ou qui ont leur domicile légal en Suisse depuis huit ans au moins.» Je tiens à souligner que jusqu'à présent notre groupe était en faveur d'un délai de cinq ans pour octrover les droits des étrangers aux niveaux communal et cantonal. Dans un esprit de compromis, nous abandonnons cet objectif en faveur du délai de huit ans, ce qui démontre notre volonté de trouver une solution qui puisse rallier le plus grand nombre de personnes possible dans cette audience. Je tiens à préciser, finalement, que nous sommes opposés à la mesure transitoire qui a été votée la dernière fois que nous avons traité ces sujets en plénière, estimant que Genève se doit vraiment d'accorder les droits politiques complets aux étrangers durablement établis. Je voudrais aussi vous rappeler que la consultation que nous avons menée au niveau de la constituante au printemps dernier... Si vous regardez les résultats, toutes les catégories des personnes consultées étaient majoritairement en faveur d'octrover des droits complets au niveau communal pour les étrangers durablement établis. Il est temps d'entendre ce message. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Manuel. La parole est à M^{me} Claire Martenot.

M^{me} Claire Martenot. J'aimerais revenir d'abord sur la pseudo-attitude conciliante de la droite qui aurait fait tellement de concessions, selon M. Kunz. Il faut quand même se rappeler que la droite a placé d'emblée la barre tellement loin des objectifs de justice sociale de la gauche que maintenant à chaque fois que la droite concède, à son corps défendant, un retour au statu quo – pensez donc, elle a même finalement accepté que l'égalité hommes-femmes figure dans la constitution – elle fait croire qu'il s'agit de concessions. Nous ne sommes pas dupes de ces effets de manche. Il y a encore beaucoup trop de chemin à faire avant que la droite ne se retrouve victime des complots de la gauche dans cette Assemblée, malgré les diatribes de M. Kunz. Je passe à l'article 49 sur la titularité des droits politiques. Pour SolidaritéS et pour toutes les associations qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour être entendues et convaincre la constituante, pour les cinq mille quatre cent cinquante personnes qui ont signé la pétition de Vivre, l'introduction des droits politiques complets pour les personnes de nationalité étrangère représenterait un formidable témoignage d'ouverture de la nouvelle constitution et montrerait sa capacité à engager notre région vers l'avenir. Les amendements présentés par les Associations sont donc essentiels pour donner de la couleur à la nouvelle constitution qui marquerait ainsi une étape importante dans le développement historique de la démocratie. En nous battant pour l'introduction des droits politiques pour toutes et tous dans la constitution,



nous montrons notre volonté de faire participer l'ensemble de la population au fonctionnement et à l'organisation de notre région. Nous montrons aussi notre volonté de regarder vers l'extérieur, notre capacité à entendre d'autres voix et à bénéficier de la richesse et de la diversité de la population tout entière. Il est essentiel que toutes les personnes qui participent à la vie de la collectivité puissent également voter et se faire élire. Il est pour le moins présomptueux de lier ces droits à la nationalité. Le changement de nationalité relève d'une décision personnelle, intime. La perception de l'importance de la nationalité, de son lien avec le sentiment d'appartenir à une collectivité dépend de chacune et chacun d'entre nous. Par contre, indépendamment de notre nationalité, nous sommes impliqués dans la vie de la collectivité, non seulement parce que nous payons des impôts mais aussi parce que l'organisation de cette collectivité, son système de santé, son système éducatif, social, pour ne pas parler de ses transports, nous touchent toutes et tous directement. Ces domaines sont tous de niveau cantonal. Les droits politiques ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. Suisses ou de nationalité étrangère, toutes et tous devons avoir l'opportunité de participer aux décisions et aux élections qui concernent notre collectivité et qui nous touchent de la même manière. En octroyant l'ensemble des droits politiques cantonaux et communaux aux personnes de nationalité étrangère résidant dans le canton de Genève, on ne permet pas seulement à nombre de nos voisins et voisines de s'intégrer davantage et de faire valoir leur opinion dans les institutions politiques, nous augmentons aussi la légitimité de notre démocratie. C'est pour cela que SolidaritéS vous appelle avec force à soutenir les excellents amendements des Associations.

Le président. Merci, Madame Martenot. La parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci, Monsieur le président. Notre groupe refusera fermement les amendements alinéas 1 bis et 1 ter proposés par les Associations, qui vont tout à fait au-delà ce que nous pourrions accepter et qui iraient tout à fait au-delà des déclarations que M. Mouhanna – j'y reviens encore une fois – nous a fait tout au long des séances que nous avons eues. J'ajouterais que ce qui est étonnant par rapport à l'alinéa 1 est que les titulaires de nationalité suisse doivent avoir le domicile dans le canton alors qu'au gré des amendements proposés par les Associations cette condition n'est même pas mise. Autrement dit, les conditions mises aux citoyens suisses sont encore plus fortes que les conditions mises aux étrangers. Pour toutes ces raisons – je le répète – notre groupe dira très fermement «non» à ces deux propositions. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur Barde. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci, Monsieur le président. Depuis le début, depuis la lecture zéro, notre groupe a toujours dit que pour nous l'éligibilité des étrangers



n'est tout simplement pas possible. J'ai dit tout à l'heure dans le préambule la raison fondamentale: le peuple a été questionné sur ce sujet et il a dit «non». Donc, comme l'a dit M. Barde opportunément par rapport à M. Mouhanna, lorsqu'un raisonnement fonctionne dans un sens il doit pouvoir fonctionner dans l'autre. Si la théorie est de ne pas vouloir supprimer des choses qui sont dans la constitution actuelle au titre du fait qu'elles ont été votées par le peuple, au même titre on ne peut pas dire à un peuple «on va vous enfiler cela dans la constitution parce que vous ne pouvez pas dire autre chose que oui à la totalité», alors qu'il pourrait être intéressé par d'autres parties de ce projet de constitution. Notre idée est toute différente et nous luttons de manière claire sur le terrain. Ce qui nous intéresse, c'est que la naturalisation soit clairement facilitée. Il y a dans cette Assemblée des partis qui sont représentés au niveau fédéral avec de fortes députations et qui. curieusement, lorsqu'il s'agit de faire entendre la voix de Genève, qui – il est vrai, Madame Martenot – est différente des autres sur ce sujet-là, sont étonnamment muets. Nous nous faisons imposer à Genève des règles ou des fonctionnements, notamment par l'ODM (Office fédéral des migrations) à propos de la naturalisation des étrangers qui séjournent à Genève, qui ne sont tout simplement pas compatibles avec notre manière de vivre. Le MCG est certainement le parti qui a la plus forte proportion de personnes naturalisées dans ses rangs. Ces personnes sont souvent élues et sons très fières à la fois d'être d'origine étrangère ou d'avoir des racines étrangères et d'être suisses. Lorsqu'on les interroge, ils vous demandent de ne pas dire «oui» à l'éligibilité des étrangers. Pourquoi? Parce qu'un territoire n'est pas un supermarché, un pays n'est pas un supermarché. On entend des partis qui sont attachés à la famille et à plein d'autres éléments nous dire qu'il faut des devoirs. Mais le premier des devoirs, si l'on entend être un minimum cohérent, mais il est vrai que pour ces partis-là la cohérence n'est pas la ligne principale... On vient nous dire: «Ah mais avec les étrangers c'est un petit peu différent.» Non. Gardons les lignes comme elles doivent être et favorisons la naturalisation des gens qui nous font le plaisir et qui nous enrichissent de leurs différences parce qu'ils sont venus d'ailleurs, mais n'allons pas faire de notre endroit, de notre république, un supermarché. Il est vrai que ces mêmes partis, la semaine dernière, ont réussi à faire sauter la notion du territoire de la république de Genève. Quand on en est là, on peut aller très loin. Ces mêmes partis, avec des nouveaux alliés, ont aussi réussi à faire supprimer la notion de l'éthique dans le comportement de l'Etat. Evidement, quand on part sur des travers pareils, on peut tout faire. Pour M. Rodrik – je regrette qu'il ne soit pas là –, il le sait très bien, je fais partie, comme plein d'autres, des gens qui le remercient, mais qui remercient tous les étrangers ici d'avoir fait l'effort d'avoir fait ce chemin pour rejoindre ce projet qui nous tient tant à cœur depuis sept cent ans et quelques. Mais il n'est pas question pour nous de solder ces droits à des gens qui n'en ont pas fait la demande. Il est vrai qu'il y a eu des demandes et des signatures. Je vous l'accorde. Aucun problème. Mais c'est le peuple qui tient la réponse à cette question et personne d'autre, et en aucun cas un texte que nous leur présenterons. Si ce vote passait, vous savez tous que le MCG serait le principal adversaire de ce projet de constitution.



Le président. Merci, Monsieur Dimier. La parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie, Monsieur le président. Vous l'avez compris. Nous sommes arrivés maintenant à un moment crucial de nos travaux, non seulement parce que nous voterons aujourd'hui sur toute une série de sujets en lien avec les droits politiques qui sont évidemment des sujets tout à fait centraux dans la constituante et du futur projet de constitution, mais aussi parce que nous sommes à la croisée des chemins, à un moment où il nous faut décider si nous essayons de trouver des convergences et des rapprochements entre le gauche et la droite ou si au contraire nous essayons de passer en force en restant campés sur nos positions. Ce n'est pas un moment facile et vous l'aurez compris en entendant certaines prises de position faites précédemment. Ces choix ne sont pas des choix faciles ni pour la droite ni pour la gauche probablement. En tout cas, ils ne le sont pas à droite. Les choix qui nous sont demandés aujourd'hui, pour certains d'entre nous en tout cas, vont contre des convictions profondes. Contre des convictions profondes parce que nous pensons que, de manière générale, il est possible d'avoir un projet équilibré, un projet dans lequel certaines choses ne nous plaisent peut-être pas mais dont l'équilibre général est susceptible de nous convenir. Il n'est pas facile de renoncer ou de tirer un trait sur un projet de société qui est celui, par exemple, du parti libéral-radical. Il y a avait un projet de société du parti libéral-radical, il a été énoncé, il a été défendu vigoureusement. Il faut bien reconnaître qu'effectivement ce que nous proposons de voter aujourd'hui n'est de loin pas le projet qui était initialement issu de nos rangs. Mais il faut savoir aussi reconnaître qu'il y a des moments où effectivement les points de convergence permettent d'avancer et de faire des concessions réciproques. Même si ces concessions sont douloureuses, il nous faut aller de l'avant. C'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui. Je dis «essayons» car nous ne sommes pas au bout du chemin. Même si aujourd'hui, par hypothèse, nous arrivions à trouver des convergences, il faudrait encore qu'elles durent. Il y aura aussi la possibilité, sur certaines de ces convergences, de se reposer la question en troisième lecture pour savoir s'il faut toutes les maintenir ou si certaines avancées doivent être remises en cause parce que les réactions auraient été trop fortes. Typiquement, le sujet de la disposition de l'article 49, alinéa 2, c'est-à-dire la question de l'éligibilité des étrangers sur le plan communal, est un de ces sujets centraux, un de ces sujets sur lesquels il a fallu discuter et sur lesquels, parce que certains à gauche considèrent que c'est une avancée tout à fait fondamentale qui était nécessaire pour permette d'autres concessions – je pense notamment aux questions de quorum, du pourcentage sur le nombre de signatures ou de l'imposition sur le lieu de domicile -, parce que contre ces avancéeslà, qui sont des avancées pour nous, il y a eu une volonté d'imposer la question de l'éligibilité des étrangers par certains à gauche, nous avons décidé d'entrer en matière. Nous aurions pu faire quelque chose de différent. Nous aurions pu aujourd'hui vous présenter un projet moins courageux, un projet plus consensuel de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui avec la constitution actuelle,



projet qui n'aurait vu ni l'éligibilité des étrangers ni la question de l'imposition au lieu de domicile. Ce projet-là, nous pourrons peut-être y revenir et nous y reviendrons peut-être – je n'en sais rien – au moment de la troisième lecture. Mais à ce stade, il nous apparaît qu'il s'agit d'être courageux, qu'il s'agit de proposer un vrai choix aux électeurs, de leur proposer ces avancées qui nous semblent être des avancées acceptables pour les uns comme pour les autres. Je le dis d'autant plus facilement que j'ai toujours eu la conviction à titre personnel que l'éligibilité des étrangers sur le plan communal n'était pas une bonne chose. Même si je pense que ce n'est pas une bonne chose, je pense que c'est une concession qui est acceptable, c'est une concession que nous pouvons faire en contrepartie d'autres avancées dont nous aurons l'occasion de discuter plus tard. Donc nous soutiendrons – en tout cas nous ne nous y opposerons pas – l'adoption de cette disposition au sein de notre groupe. Nous aurons le temps, d'ici la troisième lecture, de voir s'il convient ensuite de remettre en cause certaines des avancées que nous proposons aujourd'hui. Je vous invite donc à faire le choix du courage et à suivre ces convergences, qui sont difficiles mais nécessaires.

Quelques applaudissements

Le président. Merci, Monsieur Halpérin, pour vos parole et je passe la parole à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci, Monsieur le président. En tant que groupe démocrate-chrétien, il est intéressant que je puisse prendre la parole après les propos que nous a offerts M. Halpérin. Je suis reconnaissante au groupe des Libéraux-Radicaux, par la voix de M. Halpérin, d'avoir pu avoir ce courage qui nous permet de faire avancer notre constitution, parce qu'il est vrai, nonobstant les propos parfois difficiles à entendre sur les non-avancées, que la constitution avance, elle bouge, elle est en marche et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le groupe PDC avait par souci de consensus – vous vous en souvenez – décidé que l'éligibilité au niveau communal des étrangers installés depuis huit ans pouvait faire partie d'une disposition transitoire. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits de voir que ce n'est plus une disposition transitoire mais une disposition constitutionnelle, que nous allons pouvoir inscrire en deuxième lecture dans cette constitution. Avec d'autres groupes dans cette Assemblée, nous avons bien sûr beaucoup lutté pour que les étrangers puissent avoir le droit de vote, ce qui avait été accepté en 2005. Mais nous savons aussi – et je rappelle ici quelques propos de l'intervention de M. Loretan au mois de décembre 2009 – que la multi-culturalité et l'internationalité sont un enrichissement exceptionnel mais aussi des défis tout à fait exceptionnels pour notre société. Nous avons à Genève des étrangers qui travaillent et qui vivent, qui sont partie prenante des associations et qui – nous le savons, d'autant plus qu'ils paient leurs impôts – ont le droit de s'exprimer sur ce qui les concerne au niveau communal. Les communes sont un magnifique exemple de proximité. Ces étrangers, nous les côtoyons tous les



jours, nous les côtoyons dans les conseils municipaux déjà et peut-être – je l'espère aujourd'hui – à l'exécutif. Nous avons besoin, pour l'avenir de notre canton et de notre pays, de ces habitants étrangers qui donnent leur voix par leur travail au niveau social, économique et culturel et qui donnent leur temps à tout ce qui fait la richesse du canton de Genève. Je me réjouis d'entendre – et j'espère qu'une partie de cette Assemblée votera... Je rappelle que le groupe PDC ne sera malheureusement pas unanime dans ce vote puisque nous avons dans notre groupe M. Tornare qui souhaite que cette éligibilité passe par la naturalisation. Cet avenir que nous avons, nous devons ensemble le construire de façon positive avec des personnes étrangères et non étrangères citoyennes qui cherchent à faire comprendre et à promouvoir la cohabitation. Je le souhaite au nom de mon groupe et je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Madame Gisiger. La parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Je vous remercie, Monsieur le président. Nous prenons acte des positions qui viennent d'être énoncées par certains d'entre vous et nous respectons tout à fait les efforts qui viennent d'être clarifiés et qualifiés de difficiles pour certains d'entre vous. Cependant, permettez quand même que nous replacions la question qui nous intéresse dans le contexte plus large, car je crois que l'on a un peu perdu de vue le fait qu'au début de nos travaux la question de l'éligibilité semblait aller de soi comme étant une mesure cohérente par rapport à la situation que nous avons aujourd'hui où nous n'avons que le droit de vote au niveau communal. Finalement, suite à un certain nombre de reculs, nous nous retrouvons à avoir un débat qui ne reflète pas tout à fait ce qui était en fait la position de départ dans nos propres travaux. Je voudrais rappeler quand même, dans les débats qui ont justement émaillé nos travaux et qui étaient particulièrement intéressants autour des travaux de la constituante, la rencontre que nous avons pu avoir avec l'ancien président de la Confédération, M. Arnold Kohler, qui avait justement présidé aux travaux de la révision de la nouvelle constitution fédérale. Dans le débat et dans les discussions, lui-même avait appelé, vu la particularité de Genève, vu le rôle de Genève et les relations que Genève a avec l'étranger, à avoir en tête le progrès que serait le fait d'avoir justement un vote des étrangers au niveau cantonal. C'est pour cela qu'en ce qui nous concerne nous soutenons – et Alfred Manuel l'a clairement dit – la position complète (vote et éligibilité au niveau cantonal), mais nous vous proposons aussi, dans les amendements que nous avons faits, la possibilité de faire un premier pas avec un vote uniquement pour le vote des étrangers au niveau cantonal. Je vous rappelle que dans les cantons où cela existe déjà tout se passe très bien. Je vous rappelle aussi qu'une partie des partis politiques qui avaient dit pis que pendre du vote des étrangers au niveau communal, aujourd'hui, dans les élections communales, dans la pratique de la politique communale, ne se gênent pas – et ils ont entièrement raison – de solliciter les votants qui ne sont pas de nationalité suisse et de faire un travail civique de ce point de vue là qui est très important. Donc on



voit bien qu'un vote de ce genre permet de faire avancer les choses et en réalité amène les institutions à un niveau de d'actualisation de ce qui se passe dans la vie courante de la société et non pas de creuser une sorte de fossé entre la vie que nous menons ici à Genève avec son ouverture et la manière dont fonctionnent nos institutions. C'est pourquoi nous vous appelons à faire ce premier pas assez important dans ce vote. Nous vous remercions de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur Lador. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Merci, Monsieur le président. Je souscris à ce que vient de dire M. Lador. Je pense néanmoins que le pas minimum que nous pouvons faire ce jour, nous devons le faire. Nous ne devons pas seulement le faire au prix d'une convergence d'une journée, nous devons aussi le faire pour nous engager à convaincre une majorité de la population du bien-fondé de ce petit pas et de ce petit courage. Pourquoi? D'abord parce que, pour ce qui est du droit d'éligibilité des étrangers au niveau communal, nous ne faisons rien d'innovant à Genève car cela existe déjà dans la majorité des cantons romands. Ensuite, nous ne privons en rien la population de sa souveraineté puisque c'est bien le peuple souverain qui élit les gens. Pour qu'une personne, qu'elle soit Suisse ou de nationalité étrangère, soit élue il faut qu'une majorité de personnes acceptent de l'élire, ce qui signifie déjà qu'elle est bien intégrée, je vous le promets. Enfin, je dirai que je suis prêt à militer avec Patrick-Etienne Dimier pour obtenir la naturalisation facilitée au niveau de la Confédération, ce qui ne fera que montrer que nous avions raison de mettre ce délai de huit ans, qui est suffisant, pour que les gens puissent déposer une demande dans ce sens s'ils en ont la volonté. Merci.

Le président. Merci, Monsieur Gardiol. La parole est à M^{me} Marie-Thérèse Engelberts.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Merci, Monsieur le président. Tout comme M. Gardiol, je suis entièrement d'accord avec les propos qu'il a tenus au début pour dire qu'il ne faudrait pas que le vote de cet après-midi soit uniquement le résultat de négociations et de convergences tirées un peu par les cheveux. Je trouve que l'on fait autant preuve de courage si l'on vote, dans un sens ou dans l'autre, en fonction de la mise à disposition de ses propres convictions. Moi je n'ai personnellement pas l'habitude de voter contre mes convictions profondes, ou alors je m'abstiens. Je suis étonnée qu'on prenne cette condition comme étant fondamentale – semble-t-il – et que le PLR accepte aujourd'hui de dire « Je ne suis pas convaincu – et je crois savoir que son comité directeur ne l'est pas non plus – de ce vote, mais pour des raisons de convergence, de discussions et de négociations qui ont eu lieu entre quelques personnes – dont je ne faisais pas partie – finalement on va accepter cela et on pourra toujours revenir en troisième débat. » Si l'on fait preuve de courage, on n'y revient pas, on vote et on est clair. Or aujourd'hui, je ne vois pas cela de cette façon. Je souhaite parler pendant un



tout petit moment d'un parcours personnel sur le sujet de la naturalisation. Mon père a été naturalisé parce que finalement Genève le lui a demandé un mois avant ma naissance. Donc j'ai pu bénéficier du fait d'être Suisse. Très bien. Nous avons été élevés dans cette culture. L'identité profonde qui était la nôtre est double. Elle est à la fois suisse (genevoise) et à la fois italienne. Ca, c'est certain. Il faudra encore quelques générations pour que cela change. Ce que je trouve très déstabilisant... Je me pose la question de savoir... Ce que j'aurais voulu est qu'on me demande quand j'avais vingt ans si je voulais être Italienne ou Suisse. Comme mon père avait été naturalisé avant, on ne me l'a pas demandé. Donc j'ai dû suivre cette voie. C'est dommage parce que j'aurais dit que je voulais être les deux. Mais je n'aurais pas pu, j'aurais dû choisir. Aujourd'hui, on peut être les deux, donc il y a un progrès. Seulement, le sentiment d'appartenance que l'on a... Si l'on a envie d'être élu dans une commune ou dans un canton, le sentiment d'appartenance, l'identité personnelle, sociale, cantonale, politique, nationale, est-ce qu'elle n'est pas finalement le résultat de toute une éducation, d'un environnement qui fait qu'à un moment donné on est tout à fait prêt pour demander une naturalisation si c'est la condition que le pays demande. Quand vous dites, Monsieur Gardiol, que pratiquement l'ensemble des cantons romands a accepté l'éligibilité des étrangers, je ne connais que Neuchâtel, mais peut-être que vous pourrez me dire quelle est la liste des autres cantons romands qui ont accepté l'éligibilité des étrangers. Par rapport aux convictions, je voterai «non» vu la manière dont cela s'est posé, car je trouve que le résultat de la négociation n'est pas clair. A mon sens, il n'est pas forcément raisonnable – et je ne le souhaiterais pas – qu'en troisième discussion on refasse encore ce débat car on n'a pas été capables aujourd'hui d'être clair sur ses convictions et sur la ligne de ce que l'on souhaite avoir individuellement et politiquement. Merci.

Le président. Merci, Madame Engelberts. La parole est à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci, Monsieur le président. Pour les Verts, nous nous réjouissons de vivre aujourd'hui et depuis quelque temps un mouvement de convergence vers le centre puisque des deux côtés un certain nombre de compromis ont été trouvés, ce qui permet de trouver des solutions qui puissent convenir à une majorité de notre Assemblée, avec un jalon particulièrement sur ce domaine des droits politiques, c'est celui de ne pas trop s'éloigner de la constitution actuelle puisque, au vu du caractère émotionnel et des enjeux extrêmement importants qu'implique ce domaine, on imagine bien qu'une avancée – ou un recul, selon les opinions – trop importante diviserait plutôt que réunirait les différents groupements. C'est précisément le cas avec cette proposition de droits politiques complets pour les étrangers au niveau communal, s'il ne s'agit pas d'un bouleversement. D'ailleurs, on nous disait au moment de l'acceptation du droit de vote au niveau communal il y a quelques années que cette proposition allait bouleverser la vie politique locale. On s'est évidemment aperçus depuis lors que rien n'a été bouleversé, qu'au contraire cet élargissement conduisait à des votes



plutôt conservateurs qui confirmaient les grandes orientations politiques dans nos communes. Il s'agit donc d'un petit pas, mais d'un petit pas, qui pour nous les Verts, est absolument fondamental. C'est le moment d'y aller, de faire ce petit pas. Il y a tout pour aller dans ce sens. Il y a encore deux éléments qui nous paraissent importants. Premièrement, ceux qui veulent opposer citoyenneté et nationalité ont beau jeu de le faire, mais l'histoire le démentit. Au Moyen Age déjà, il y avait les natifs qui s'opposaient aux bourgeois, ceux qui voulaient protéger en quelque sorte leur nationalité contre les étrangers de l'extérieur. Cela s'est traduit ensuite par les droits politiques des femmes. Les hommes voulaient se protéger en quelque sorte contre ces «étrangères» aux droits politiques. Aujourd'hui, on se retrouve exactement dans la même configuration avec la problématique des droits politiques des étrangers. On voit bien que ce mouvement d'élargissement des droits politiques correspond à un mouvement historique. Il s'agit aujourd'hui de ne pas rater – une nouvelle fois pour certains – le rendezvous avec l'histoire. Je terminerai par un dernier argument. Tout le monde sait que les élus, en particulier au niveau communal, sont représentatifs d'une toute petite minorité de la population, à peu près un tiers de la moitié. Cela ne fait pas beaucoup. Elargir les droits politiques au niveau communal permettra de lutter - et on le croit efficacement - contre la déliguescence de la vie démocratique au niveau local. Nous avons absolument besoin, aujourd'hui, de redynamiser cette vie politique au niveau local et c'est pour cela que notre groupe s'engage fermement pour l'acceptation de cette proposition. Merci de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur Savary. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan. Merci, Monsieur le président. Mon collègue M. Bläsi a demandé de prendre la parole, donc je serai extrêmement bref. J'ai eu l'honneur de présider la commission qui était responsable de cette délicate question au tout début. Je dois dire que cela a été l'occasion d'échanges absolument formidables. Nous avons également interrogé les associations représentatives des étrangers qui veulent participer davantage à la vie active dans le canton. Je dois vous dire qu'honnêtement leur déclaration, leur profession de foi ne m'a pas fait changer d'opinion. Je reste attaché au principe très clair selon lequel les droits politiques sont indissociablement liés à la nationalité. Je crois que l'on peut quand même demander à nos amis étrangers, si véritablement ils manifestent un intérêt pour la chose publique dans ce canton, de faire ce pas. Je crois que le législateur fédéral, le Conseil fédéral, a déposé un message pour changer les conditions d'obtention de la nationalité suisse, notamment en diminuant à huit ans le délai de résidence pour pouvoir solliciter le bénéfice d'un tel droit. Je crois qu'il appartient aux Chambres de statuer en la matière, mais je suis persuadé que l'on va à terme arriver à un résultat qui correspondra grosso modo à ce que nous voulons. A ce moment-là, il appartiendra à l'étranger de manifester son intention de devenir Suisse. A ce moment-là, il sera évidemment accueilli à bras ouverts. Je crois que notre parti, l'UDC, a toujours été clair à ce niveau-là. Il maintiendra



sa ligne de conduite quant aux droits politiques sans nationalité. Il n'empêche que les partis politiques ont aussi une responsabilité, en dehors de tout boule-versement institutionnel, d'accueillir en leur sein des étrangers pour les initier à la vie politique, les diriger, les conseiller et, pourquoi pas, les épauler dans le cadre d'une demande de naturalisation. Autrement, lier à la seule résidence l'octroi de droits politiques réservés en principe aux nationaux ne me paraît pas chose prudente, surtout en cette période où la constituante a des difficultés à faire entendre sa voix.

Le président. Merci, Monsieur Pagan. La parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci, Monsieur le président. Mon collègue Jacques Pagan vient de vous exprimer l'envie de l'UDC de continuer dans la voie de la naturalisation, qui est pour nous finalement la seule vraie possibilité d'intégrer une population à la nôtre, en l'ajoutant à la nôtre et pas en disséquant les droits d'éligibilité et de vote. L'éligibilité est pour certains ici une cause et le groupe UDC tient à leur dire que cette cause mérite le respect. Nous ne sommes pas d'accord avec vous. Cela ne nous empêche pas de respecter l'adversaire. Pour d'autres, il s'agit d'un otage à faire valoir contre une mainmise accrue sur nos institutions et l'assurance de maintenir une politique entre amis en s'assurant différentes majorités. Différentes motivations donc, mais qui risquent toutes de nous conduire au même échec. L'attribution des droits politiques devrait être dissociée des autres intérêts. Pourquoi? Parce qu'elle le mérite. Les autres intérêts que nous avons les uns et les autres à faire valoir dans ce projet de constitution. Pour le groupe UDC, la procédure de naturalisation devrait être favorisée et priorisée. L'UDC, refusant de négocier avec les preneurs d'otages, votera aujourd'hui en conscience, sans trahir son électorat. Nous serons peu à pouvoir en dire autant ce soir. Merci, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur Bläsi. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci, Monsieur le président. Décidément, l'éligibilité des étrangers au plan communal le montre, il y a plusieurs chapelles au sein du parti libéral-radical. Lionel Halpérin et une partie des libéraux vont voter en faveur et Pierre Kunz et une partie des radicaux vont voter contre, malgré le fait que Pierre Kunz – je le rappelle – était membre du comité d'initiative de «J'y vis j'y vote», la cadette et l'autre. Cette situation bizarre s'explique par la volonté d'imposer aux forceps l'introduction de l'éligibilité des étrangers dans le corps de la constitution, d'imposer cette volonté à des gens qui étaient parfaitement disposés, tous (en tout cas au sein du parti libéral-radical), à promouvoir la solution, voulue par une convergence qui date d'une autre époque, qui consistait à mettre dans une disposition transitoire ou dans une variante la problématique en question. Ce forcing – je l'ai déjà dit – est regrettable parce qu'il divise cette Assemblée pour des raisons inutiles et risque de diviser dangereusement



la population au moment du vote s'il était maintenu. C'est pour cela que nous espérons vivement que cette affaire sera reprise, comme l'a suggéré Lionel Halpérin, sur des bases plus consensuelles et moins dangereuses pour l'avenir du texte constitutionnel lors de la troisième lecture.

Le président. Merci, Monsieur Kunz. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. J'ai deux mots. Pour M^{me} Engelberts d'abord: lui dire que tous les cantons romands qui ont révisé leur constitution récemment ont introduit le droit d'éligibilité au niveau communal et que cela a été accepté par le peuple. L'autre chose, pour l'UDC: j'ai bien entendu vos désirs de permette une naturalisation facilitée au niveau fédéral, mais je tiens à vous rappeler qu'au niveau fédéral justement votre parti s'oppose systématiquement à d'autres facilitations à ce niveau-là.

Le président. Merci, Monsieur Gardiol. La parole est à M. Laurent Hirsch.

M. Laurent Hirsch. Merci, Monsieur le président. J'ai un commentaire accessoire sur une question qui ne concerne pas les droits politiques des étrangers mais la question de la privation des droits politiques qui est traitée à l'alinéa 4. Nous ne sommes pas parvenus à un accord de convergence sur cette disposition. Nous la voterons aujourd'hui en espérant que nous pourrons nous mettre d'accord sur une disposition transitoire raisonnable qui reste à négocier. Affaire à suivre.

Le président. Monsieur Hirsch, juste une précision sur votre déclaration: il n'y a pour l'instant pas d'opposition sur cet alinéa. Est-ce que vous demandez qu'il soit mis au vote?

M. Laurent Hirsch. Non, je ne demande pas qu'il soit mis au vote. Merci, Monsieur le président.

Le président. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci. Pour Monsieur Gardiol, la dernière consultation sur la problématique des étrangers et de leur éligibilité a été posée au niveau cantonal. La dernière fois qu'un des Etats de la Confédération a été consulté sur le sujet, c'était le canton de Vaud et la réponse – vous le savez comme moi – frisait 70 %. Donc il faut...

Bruits dans la salle

M. Patrick-Etienne Dimier. Bien sûr. Vous avez raison de dire que c'est au niveau cantonal. Je le sais très bien. La seule raison qui a fait que cela ait pu passer au niveau communal est qu'encore une fois on a forcé le peuple – mais



peut-être avec moins de recul dans leur projet de constitution – et a pu leur passer cela comme chat sur braise. Mais, encore une fois, comptez sur nous pour que cela ne se passe pas comme cela à Genève.

Le président. Merci, Monsieur Dimier. La parole est à M. Michel Amaudruz.

M. Michel Amaudruz. Merci, Monsieur le président. De tous les débats et discussions qui ont eu lieu je n'ai retenu qu'une seule chose, c'est que les étrangers étaient devenus une monnaie d'échange. Je ne sais pas s'ils seraient très heureux de cet irrespect qu'on leur témoigne ainsi. Merci.

Quelques applaudissements

Le président. Merci, Monsieur Amaudruz. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote de l'article 49.

Art. 49 Titularité

Pas d'opposition, adopté

¹ Sont titulaires des droits politiques sur le plan cantonal les personnes de nationalité suisse âgées de 18 ans révolus domiciliées dans le canton, ainsi que les personnes domiciliées à l'étranger qui exercent leurs droits politiques fédéraux dans le canton.

Pas d'opposition, adopté

Art. 49 al. 1 bis Amendement des Associations de Genève:

(nouveau) Sont titulaires des droits politiques sur le plan cantonal les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins.

Par 37 non, 32 oui, 4 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

Art. 49 al. 1 ter Amendement des Associations de Genève :

(nouveau) Sont titulaires du droit d'élire, de voter et de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan cantonal les personnes de nationalité étrangère de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins.

Par 37 non, 32 oui, 4 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé